



Les deux minibus circuleront à la vitesse maximale de 30 km/h, sur la route. DR

## Des minibus autonomes feront la navette entre le bourg et le funiculaire

**Cossonay**  
Deux navettes sans chauffeur entreront en service en décembre pour encourager les habitants à emprunter les transports publics

C'est une première dans le canton de Vaud. Deux véhicules autonomes, soit sans pilote, parcourront bientôt le trajet entre l'arrivée du funiculaire de Cossonay et le centre du village. Dotés de onze places assises et quatre debout, ces minibus de 4,80 mètres de longueur sont électriques. Le premier roulera jusqu'au bourg, le deuxième vers le Pré-aux-Moines.

Les Transports de la région Morges Bière Cossonay (MBC) comblent ainsi l'absence de réseau pour ce «dernier petit kilomètre». Une distance courte, mais qui décourage les gens à emprunter les transports publics. «Ces minibus autonomes représentent une solution technique et financière pour une zone excentrée où la demande ne couvre pas les coûts», souligne François Gatabin, directeur des MBC. Les dimensions réduites des véhicules leur permettront de parcourir les ruelles sans aucun bruit ni pollution.»

Une première phase de test est prévue à partir de la mi-juillet. Le temps d'adapter le logiciel de gestion des navettes - soit enregistrer le parcours, définir les arrêts et les horaires qui seront synchronisés avec ceux du funi - et d'obtenir une autorisation de l'Office fédéral des routes (Ofrou) pour leur mise en service.

Cette dernière est prévue le 10 décembre, date où commencera une seconde phase de test pour une durée de deux ans. Car, pour l'instant, la législation suisse interdit de circuler sans chauffeur, raison pour laquelle un «groom» sera toujours présent à bord (*lire ci-dessous*). «Les lois doivent évoluer», observe François Gatabin, notre but est d'être autonomes d'ici à la fin des deux ans. Nous allons commencer à parler avec l'Ofrou d'ici quelques semaines.»

En Suisse, ces navettes innovantes sont présentes uniquement à Sion (en phase de test), mais des projets semblables ont été lancés à Marly (FR) et à Zoug. «Cossonay est l'endroit le plus propice pour effectuer ce premier test pilote en terre vaudoise», explique François Gatabin,

qui souhaiterait étendre l'offre. «D'autres communes ont déjà signalé leur intérêt, notamment Saint-Prex et Saint-Sulpice, qui veulent aussi résoudre le problème de l'éloignement du centre du village.» Quant au prix du billet, il sera intégré dans la communauté tarifaire et ne sera pas plus élevé.

Le syndic de Cossonay, Georges Rime, ne cache pas sa joie. «C'est génial pour la région.» Selon lui, la mise en place des navettes contribuera à réduire le trafic qui surcharge les routes entre le village et la gare de Cossonay-Penthalaz. «Les gens pourront utiliser cette nouvelle liaison non seulement pour se rendre au travail, mais aussi pour aller au centre commercial ou chez le boucher.»

**Juliane Roncoroni**

## Accompagnateurs pour véhicules (trop) prudents

● Les deux minibus circuleront à la vitesse maximale de 30 km/h, sur la même voie que les moyens de transport standards. Comment se déroulera cette cohabitation? «La navette est programmée pour avoir un comportement prudent», explique Maud Simon, porte-parole de BestMile, fournisseur des logiciels de gestion de flotte. Dans ce sens, la présence à bord d'un «groom», obligatoire pour des raisons légales, est essentielle. «A Sion,

aux heures de pointe, les conditions idéales pour s'engager dans un rond-point ne sont jamais réunies, le véhicule peut attendre trente minutes! poursuit Maud Simon. Le véhicule est par ailleurs pour l'instant incapable de contourner des obstacles, il s'arrête net.» L'employé reprend alors le contrôle de la navette. Ce «groom» sera aussi chargé d'accueillir les passagers et de les familiariser avec cette nouvelle technologie.